



Echos de la

MONUSCO



- **Conseil de sécurité : le mandat de la MONUSCO prorogé au 31 mars 2014**
- **L'ONU s'alarme des violations des droits de l'homme dans les lieux de détention en RDC**

**EST DE LA RDC :
Une brigade d'intervention pour neutraliser les groupes armés**

Sommaire



Les membres du Conseil de sécurité réunis à New York, au siège des Nations Unies - Photo ONU

5 Reportage.

Qui est derrière ces groupes armés opérationnels dans les Kivu

7 Enquête.

Quid du rapport du BCNUDH sur les prisons en RDC?

9 Bilan.

Le volontariat, un moteur pour la paix et le développement durable en RDC

11 Société.

Sensibilisation de la population sur la cohabitation pacifique à Uvira

12 Résolution de conflits.

Kasaï Oriental : les communautés Kande et Nzaji, enfin, réconciliées

14 Kasaï Occidental :

la MONUSCO veut aider à mettre un terme aux conflits

15 Rétrospective.

8 mars 2013
Les femmes de l'Ituri ont appelé à la fin des violences sexuelles

Photo couverture :

Une séance de formation des FARDC par les Casques bleus à Goma, le 1er septembre 2012.

Un nouveau directeur à la Division de l'Information publique de la MONUSCO



M. Charles Bambara

Bambara qui a pris officiellement ses fonctions le 5 avril 2013.

Monsieur Bambara apporte à la Mission une vaste expérience dans le domaine de l'information et du journalisme. Il a occupé à partir de 2009 le poste de Coordonnateur régional, Chargé des médias et de la communication pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, au sein d'Oxfam. Avant cela, il a connu une longue et fructueuse carrière à la BBC, occupant différents postes et fonctions entre 1992 et 2009. Il a notamment été Rédacteur-en-chef adjoint chargé de la planification pour BBC Afrique; Chef Afrique et Grands Lacs à BBC World Service; et enfin Coordonnateur régional de la rédaction pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

M. Bambara a débuté sa carrière de journaliste et de rédacteur dans son pays d'origine à Radio Burkina. Il est diplômé de l'Ecole de journalisme de l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, au Sénégal.

Directeur de l'Information Publique
Charles Bambara

Coordonnateur des Publications
Penangnini Toure

Rédacteur-en-Chef
Joseph Tshimanga

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

La Résolution 2098 du Conseil de sécurité sur la RDC

Par Penangnini Touré/MONUSCO

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 28 mars 2013 la Résolution 2098 prorogeant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2014, et décidant également de la création d'une brigade d'intervention composée de trois bataillons d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie, d'une force spéciale et d'une compagnie de reconnaissance. La brigade d'intervention qui aura pour mission de neutraliser, par tous les moyens mis à sa disposition, les groupes armés qui menacent la sécurité des populations civiles à l'Est de la République démocratique du Congo, sera placée directement sous l'autorité du Commandant de la Force de la MONUSCO.

En plus de ce qui précède, le Conseil de sécurité a décidé que la brigade d'intervention aura une stratégie de retrait clairement définie et qu'il se prononcera sur le maintien de la présence de celle-ci compte tenu des résultats qu'elle aura obtenus et des progrès que la RDC, qui a la responsabilité principale de garantir sa souveraineté et son intégrité territoriale, aura accomplis dans la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris au titre de l'Accord-cadre et l'élaboration et l'application d'une feuille de route



Les membres du Conseil de sécurité réunis à New York, au siège des Nations Unies - Photo ONU

nationale pour la réforme du secteur de la sécurité en vue de la création d'une "force de réaction rapide" congolaise capable de prendre le relais de la brigade d'intervention.

Le Conseil de sécurité a décidé également que les reconfigurations futures de la MONUSCO et de son mandat seront fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Sur ce, il autorise la MONUSCO, à travers sa composante militaire, à s'acquitter des tâches suivantes: (a) protection des civils; (b) neutralisation des groupes

armés par la brigade d'intervention; (c) surveillance de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes; et (d) appui aux procédures judiciaires nationales et internationales.

En outre, le Conseil de sécurité autorise la MONUSCO, à travers sa composante civile, à contribuer, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en appui aux mécanismes nationaux chargés d'appliquer l'Accord-cadre, à la réalisation des tâches suivantes: (a) constater et dénoncer les violations

des droits de l'homme et y donner suite; (b) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement en vue de l'élaboration d'une feuille de route claire et globale pour la réforme du secteur de la sécurité; (c) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement en vue de la réforme de l'armée nationale; (d) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement en vue de l'élaboration d'un plan unique global de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion ou rapatriement (DDRR/R) pour les combattants étrangers et congolais qui ne sont pas soupçonnés de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme, y compris les membres des FARDC; (e) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement, en coopération étroite avec d'autres partenaires internationaux, en vue de tirer parti du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant du conflit armé élaboré par le Gouvernement et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation pour contribuer à instaurer durablement un niveau minimum d'autorité et de contrôle de l'Etat dans les zones touchées par le conflit dans l'Est de la RDC; (f) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement pour la réforme de la police; (g) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement pour l'élaboration et l'exécution, conformément à la stratégie congolaise pour la réforme de la justice, d'un programme pluriannuel conjoint d'appui à la justice des Nations Unies en vue de développer les institutions et mécanismes de justice pénale, la police,

le système judiciaire et l'administration pénitentiaire dans les zones touchées par le conflit; (h) prêter bons offices, conseils et concours au Gouvernement en vue de promouvoir les droits de l'homme et la lutte contre l'impunité; et (i) poursuivre

la collaboration avec le Gouvernement en vue de faire appliquer rapidement et rigoureusement le plan d'action pour prévenir et mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants et aux violences sexuelles ■

Annexe A

Engagements pris par les pays de la région au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

- Ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays voisins;
- Ne tolérer aucun type de groupe armé ni fournir d'aide ou d'appui à ces groupes;
- Respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins;
- Renforcer la coopération régionale, notamment en promouvant l'intégration économique compte dûment tenu de l'exploitation des ressources naturelles;
- Respecter les préoccupations et les intérêts légitimes des pays voisins, en particulier pour ce qui est des questions de sécurité;
- Ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression ou aux personnes relevant du régime des sanctions des Nations Unies; et
- Faciliter l'administration de la justice par le biais de la coopération judiciaire au sein de la région.

Annexe B

Engagements pris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

- Poursuivre et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier s'agissant de l'armée et de la police;
- Consolider l'autorité de l'Etat, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment pour empêcher les groupes armés de déstabiliser les pays voisins;
- Progresser sur la voie de la décentralisation;
- Aller de l'avant en matière de développement économique, s'agissant notamment du développement des infrastructures et de la prestation de services sociaux de base;
- Poursuivre la réforme structurelle des institutions de l'Etat, notamment la réforme financière; et
- Promouvoir la réconciliation, la tolérance et la démocratisation.



Un groupe de jeunes armés à Mulenge, dans les moyens plateaux d'Uvira - Photo d'archives

Qui est derrière ces groupes armés opérationnels dans les Kivu?

Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

Au fil des ans, rappelle une dépêche de l'agence IRIN datée du 17 juin 2010, les groupes armés ont été la cause de terribles souffrances dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Outre l'actuel mouvement M23 qui est l'émanation du CNDP (Congrès national pour la défense du peuple), la liste suivante, dressée par cette agence à partir d'informations provenant de plusieurs sources, présente certains groupes, actifs dans la région des Kivu et de la province orientale.

■ Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)

Formées par les Hutus du Rwanda impliqués dans le génocide de 1994, les FDLR se composent d'anciens membres de l'armée du président Juvénal Habyarimana et de miliciens Interahamwe. Après avoir été mis en déroute par les soldats du président Paul Kagamé à la suite du génocide, ils s'étaient regroupés en RDC pour combattre le pouvoir de Kigali,

en formant un groupe armé qui a finalement donné naissance aux FDLR. Le groupe a un bras armé, les FOCA (Forces combattantes Abacunguzi), actives dans le Sud-Kivu. Les FDLR se sont alliées à d'autres groupes, notamment aux Forces républicaines fédéralistes (FRF) de Michel Rukunda, une milice du Sud-Kivu qui déclare défendre les intérêts des Banyamulenges (Tutsis congolais), et à certains groupes Maï-Maï.

■ Les groupes Maï-Maï

Leurs combattants, qui s'aspergent "d'eau magique pour se protéger des balles", sont pour la plupart membres de milices d'autodéfense ad hoc, formées par les leaders locaux, qui arment de jeunes hommes dans les villages, souvent en fonction des différences ethniques. Certaines grandes milices Maï-Maï sont plus connues, notamment les Patriotes résistants congolais (PARECO) ou l'Alliance des patriotes pour un Congo

libre et souverain (APCLS), qui se sont jointes au processus de paix en mars 2009, en promettant de se convertir en partis politiques pacifiques. Le 2 juin, 500 membres du groupe Maï-Maï Kifuafua ont de nouveau rejoint leurs positions, à Walikale, dans le Nord-Kivu, soutenant que leur intégration convenue au sein de l'armée avait trop tardé. La plupart des groupes Maï-Maï sont des forces locales portant le nom de leur chef. Le groupe Yakutumba, du nom du "major-général" qui le dirige, a enlevé huit travailleurs humanitaires au Sud-Kivu, en avril.

■ Les Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC)

Ce groupe, actif dans le Nord-Kivu, est dirigé par le général Gad Ngabo, qui a récemment franchi la frontière ougandaise pour pénétrer dans le territoire congolais de Rutshuru. Selon différentes sources, le général recruterait au sein de différentes ethnies, regroupant des forces pour disputer au CNDP le contrôle de certaines zones du Nord-Kivu. Ce groupe compterait quelques centaines de combattants.

■ Les Forces démocratiques alliées/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU)

Quoique converti plusieurs fois à l'islam et au catholicisme, Jamil Mukulu, chef rebelle ougandais, a fondé un groupe militant musulman au début des années 1990. Sous la pression de l'armée ougandaise, il y a enrôlé des officiers du régime de l'ancien dictateur Amin Dada et l'a fusionné avec la NALU, autre mouvement rebelle ougandais qui abriterait les partisans de l'ancien président Milton Obote. Depuis qu'elle a franchi la frontière pour pénétrer en RDC, au milieu des

années 1990, cette milice est restée dans la zone de Beni, dans le Nord-Kivu. Selon les analystes, il s'agit d'un groupe "à l'état latent", comptant environ 1 300 hommes. Des pourparlers de paix entre l'ADF/NALU, l'Ouganda et la RDC ont été engagés en 2009, sous la médiation des Nations Unies, mais en avril, l'armée congolaise a attribué à une coalition entre les ADF/NALU et des combattants Maï-Maï locaux la responsabilité d'une attaque meurtrière perpétrée contre un centre d'entraînement militaire situé à Beni.

■ L'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

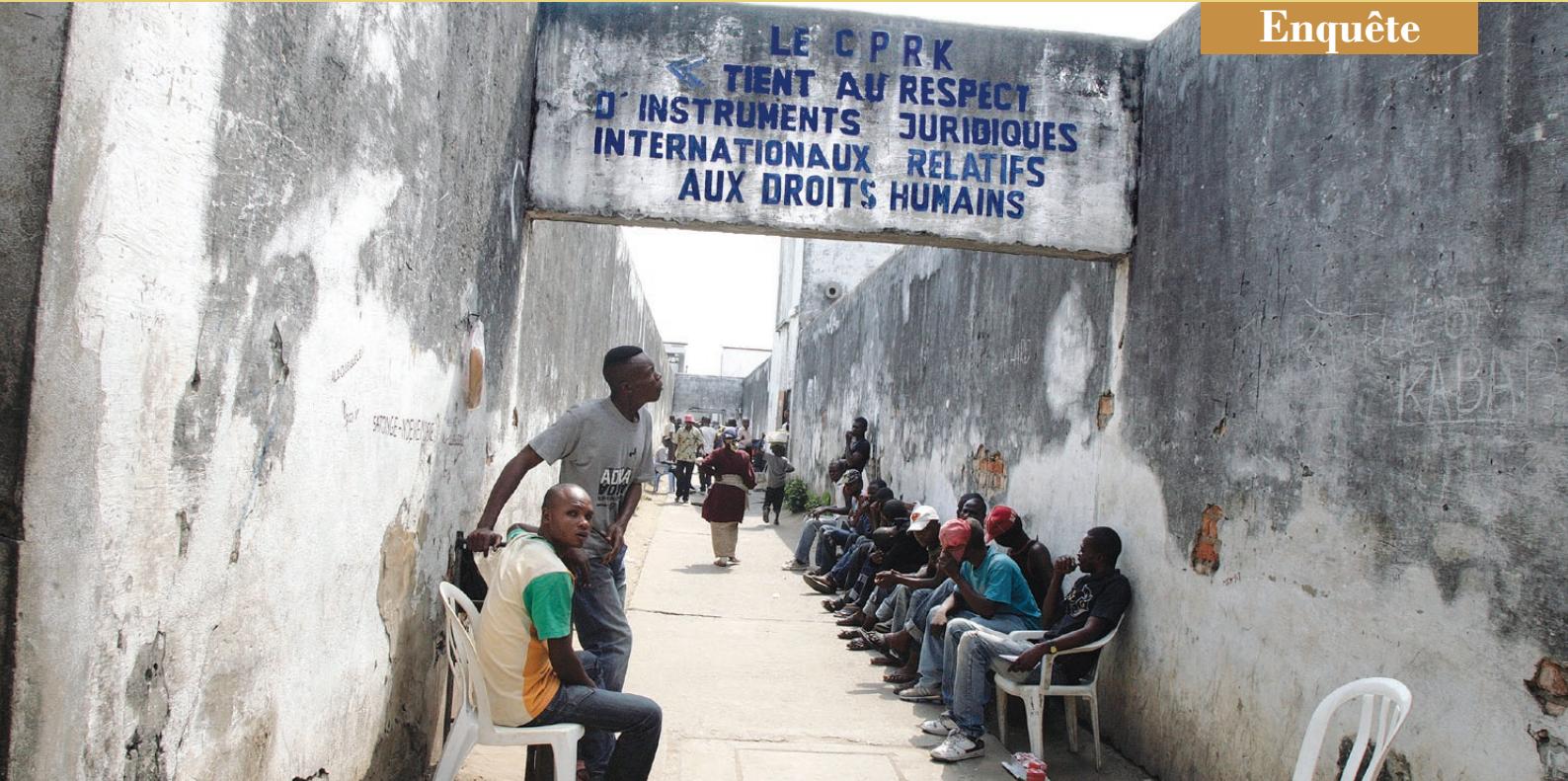
Joseph Kony a fondé la "Holy Spirit Mobile Force 2" (Deuxième Force mobile du Saint-Esprit) dans le nord de l'Ouganda en 1987, après la mise en déroute d'un groupe rebelle du même nom par le gouvernement du président Yoweri Museveni, auquel celui-ci tentait de s'opposer. En 1989, Joseph Kony a rebaptisé la milice l'Armée de Résistance du Seigneur, déclarant avoir pour objectif d'instaurer en Ouganda une théocratie d'inspiration chrétienne. La LRA s'est d'abord introduite au Sud-Soudan au milieu des années 1990, mais l'accord de paix soudanais de 2005 et l'inculpation de Joseph Kony par la CPI a forcé le groupe à se réfugier en RDC, dans le parc national de la Garamba. En décembre 2008, les armées ougandaise, sud-soudanaise et congolaise ont lancé une offensive collective à la Garamba, sans pourtant réussir à éliminer l'état-major de la LRA. Le groupe, divisé en petites unités, se déplace à pied dans les Uélé (districts situés dans le nord-est du Congo), dans l'est de la République centrafricaine (RCA) et dans certaines régions du Sud-Soudan. Entre décembre 2007 et avril 2010, le

groupe aurait tué 1 796 civils et en aurait enlevé 2 377 au Congo. Il est particulièrement connu pour recruter de force des enfants soldats, transformer de jeunes garçons en tueurs et utiliser des fillettes comme porteuses ou comme esclaves sexuelles. Les membres du groupe mutilent également les lèvres et les oreilles de leurs victimes pour terroriser la population.

■ La Force de résistance patriotique en Ituri/Front populaire pour la justice au Congo (FRPI/FPJC)

La FRPI et sa faction dissidente, le FPJC, sont actifs dans le sud de l'Ituri, où ils combattent les forces du gouvernement et les forces onusiennes de maintien de la paix. Germain Katanga, ancien commandant de la FRPI, comparaît actuellement devant la CPI aux côtés de deux autres chefs miliciens de l'Ituri pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ; il est notamment accusé d'avoir recruté des enfants soldats, et de s'être rendu coupable de massacres de masse et de viols. Selon les analystes, ce groupe est "résiduel", mais ses répercussions humanitaires restent importantes.

En 2009, environ 5 000 personnes ont fui pour se réfugier dans la forêt de Mokato-Ngazi à la suite d'affrontements entre l'armée congolaise et les militants des FRPI/FPJC. Lorsque les forces gouvernementales et les organisations humanitaires sont parvenues à se rendre dans la zone, trois mois plus tard, un nombre indéterminé de ces déplacés étaient morts de faim. Jean-Claude Baraka, chef du FPJC, a récemment été arrêté. En revanche, le "Colonel Cobra" Matata, chef de la FRPI, qui avait accepté d'intégrer l'armée nationale, l'aurait déserté en juin 2010 pour rejoindre sa milice, en Ituri ■



Les infrastructures pénitentiaires posent problème en RDC, comme ici, dans la prison de Makala de Kinshasa - Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Quid du rapport du BCNUDH sur les prisons en RDC?

Par le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme

En mars dernier, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a publié un rapport de 25 pages dans lequel il dresse un bilan plutôt inquiétant des violations des droits de l'Homme dans les prisons de la République démocratique du Congo. Les représentations des Nations Unies dans le pays n'ont eu de cesse de dénoncer ce phénomène qui dure depuis de longues années. Nous vous livrons dans les lignes qui suivent un résumé de ce rapport dont vous trouverez l'intégralité sur le site de la MONUSCO (www.monusco.org).

Le phénomène des décès dans les lieux de détention en République démocratique du Congo (RDC) figure parmi les thématiques que le Bureau Conjoint des Nations Unies

aux Droits de l'Homme (BCNUDH) considère comme prioritaires au regard de sa gravité et de son ampleur. Entre 2004 et 2005, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) avait publié trois rapports sur les conditions de détention dans les prisons et cachots de la RDC. Tous

présentaient un bilan inquiétant sur les conditions de détention dans le pays et formulaient des recommandations à l'attention du gouvernement. Malgré cela, les décès en détention restent préoccupants et les données que le BCNUDH a recueillies en étroite collaboration avec d'autres composantes de la mission de l'ONU en RDC (MONUSCO) sont alarmantes. Elles font état de 211 décès en détention documentés entre janvier 2010 et décembre 2012 en tant que violations des droits de l'homme.

Les causes de ces décès sont multiples, mais sont principalement liées aux conditions de détention, à la faiblesse voire à l'absence de prise en charge des besoins de base des détenus, et également à la précarité d'une institution pénitentiaire qui est rarement obligée de rendre des comptes aux détenus ou aux pouvoirs publics. Les lieux de détention en RDC sont en général surpeuplés et les conditions

d'hygiène y sont déplorables. De plus, l'approvisionnement en vivres et médicaments est largement insuffisant en raison notamment du faible budget alloué à l'administration pénitentiaire et de sa mauvaise gestion. Les transferts dans les centres de santé des détenus dont l'état nécessite des soins plus spécialisés ou intensifs n'interviennent souvent que trop tardivement. Le simple fait d'être privé de sa liberté peut en pratique aboutir à une réduction de l'espérance de vie tant les risques de mourir de faim ou de maladie sont élevés dans les lieux de détention.

Dans la mesure où l'Etat congolais ne prend pas de mesures suffisantes afin de satisfaire les besoins les plus élémentaires des détenus et où il en résulte un nombre élevé de décès dans les lieux de détention, il viole ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme et engage ainsi sa responsabilité. Il est de la responsabilité des autorités étatiques de garantir et de

faire respecter le droit fondamental à la vie des personnes qui se voient privées de leur liberté.

A travers ce rapport, le BCNUDH souhaite attirer l'attention sur ce problème particulièrement préoccupant et propose des mesures visant à améliorer les conditions de détention en vue de réduire le nombre de décès dans les lieux de détention en RDC.

Le gouvernement a déjà entrepris des actions concrètes pour remédier à la situation, incluant la suspension de responsables haut placés suspectés de corruption, et des déclarations fortes en faveur de plus de transparence et de responsabilisation dans la gestion du budget attribué au système pénitentiaire. La communauté internationale devrait saisir cette opportunité en apportant au gouvernement son soutien à une réforme du système pénitentiaire et à une amélioration des conditions de détention ■



Une vue de la prison de Goma vidée de ses détenus lors de l'attaque par le M23 en novembre 2012 - Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Le volontariat, un moteur pour la paix et le développement durable en RDC

L'esprit de volontariat des Congolais décrypté par le programme du volontariat des Nations Unies

Par le programme du volontariat des Nations Unies/MONUSCO



La main tendue d'un staff de la MONUSCO à un détenu à Karuba-Masisi, province du Nord Kivu - Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Bien que le volontariat soit un concept universel, les formes d'engagement civique varient selon les cultures et les pays. En République démocratique du Congo, c'est la forme traditionnelle du volontariat qui prévaut. Cette forme de volontariat est caractérisée par le partage et la solidarité et s'exerce en groupe restreint, entre membres d'une même famille, d'une paroisse ou d'une communauté, pour

le bien-être de ce groupe. Dans une perspective de reconstruction nationale, le volontariat traditionnel constitue un moyen efficace pour engager les communautés en faveur d'une citoyenneté active, tout en suscitant une culture de l'entraide et de la responsabilité.

Cependant, les années de conflit et le manque de reconnaissance sociale ont conduit à déconsidérer les apports à

long terme du volontariat dans sa forme traditionnelle au profit d'une apparente attitude individuelle et immédiate de survie. Pourtant, une observation, même distraite, de la société congolaise contredira les moqueurs de cette tendance individualiste.

Agir

A Kitchanga, Aimé organise des rencontres intercommunautaires pour



Un groupe de volontaires pose à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des volontaires des Nations Unies le 5 décembre 2012 à Goma - Photo MONUSCO/Alexandra de Bourronville

calmer les tensions ethniques; à Luofu l'interprète local du contingent de la MONUSCO organise gratuitement des cours d'anglais pour les villageois ; à Bukavu le célèbre Dr. Mukwege soigne les femmes et hommes victimes de violences sexuelles sans compter ses heures, tandis qu'à Goma Papa Dufina dirige l'Association des Volontaires Congolais (ASVOCO) depuis des années. De même, à Kinshasa, Erick a passé une journée entière à nettoyer les sanitaires de l'hôpital de référence; à Idjwi les soeurs gèrent l'institut Kashofu sans relâche et sans compensation financière; tout comme à Kisangani des avocats donnent une demi-journée par semaine à ceux qui n'ont pas les moyens de payer leurs services...

Et pourtant, les sceptiques continuent de prétendre que le volontariat n'existe pas au Congo. L'erreur est de croire que le volontariat n'existe que lorsqu'une signature est apposée au bas d'un document ou qu'il s'intègre dans une démarche institutionnelle. Mais le volontariat, ce n'est pas ça. C'est un savoir-être autant qu'un savoir-faire; un acte du quotidien qui ne se quantifie pas.

Le défi

Le défi actuel ne consiste donc pas à insuffler l'esprit de volontariat dans la société congolaise qui le possède déjà mais à le revaloriser et à le promouvoir en tant qu'outil de développement et de paix durable. Un défi que le Gouvernement congolais, conscient

de la capacité de mobilisation communautaire du volontariat, entend relever.

En 2002, le Secrétariat National du Volontariat (SNV) est né dans la foulée de l'Année internationale des Volontaires. Placé sous la tutelle du Ministère du Plan, le SNV est en charge de la promotion de l'action volontaire et de l'exécution du programme du Gouvernement pour le volontariat. Une des missions essentielles du SNV est d'élaborer une loi capable d'assurer la reconnaissance du volontariat et d'assurer l'intégration d'un service civil volontaire pour les jeunes. A cet effet, le programme VNU, en consultation avec les représentants du Ministère du Plan, soutient le développement des capacités du SNV, afin de dynamiser les associations locales de volontaires et les

organisations de la société civile qui, par le biais du volontariat, œuvrent pour la paix et le développement en RDC.

L'intégration du volontariat dans le nouveau cadre des Objectifs de Développement Durable (incorporés au processus post 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement) permet de le considérer comme une stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement par les communautés.

Il existe en République démocratique du Congo 70 millions de volontaires qui se méconnaissent. Prenez un peu de votre temps, partagez avec passion et vous verrez que lorsque vous croyez donner, vous ne faites que recevoir. Réveillez donc l'esprit volontaire qui sommeille en vous ! ■

Sensibilisation de la population sur la cohabitation pacifique dans la plaine de Ruzizi

La non-violence et la gestion pacifique des conflits au menu d'une campagne de stabilisation dans la plaine de Ruzizi menée par la MONUSCO et la société civile.

Par Laurent Sam Oussou/MONUSCO

Pour dynamiser la contribution de la société civile congolaise de la plaine de la Ruzizi dans la province du Nord Kivu au processus de stabilisation, le Bureau de l'Information publique de la MONUSCO/ Uvira, en collaboration avec le Centre indépendant de la Recherche du Sud Kivu (Cireski), a organisé pendant trois jours (les 11, 12 et 21 mars 2013), une campagne d'information et de formation dans les localités de Sange, Luvungi et Luberizi.

Au cours de cette campagne, la MONUSCO a, non seulement appelé les leaders de la société civile à tout mettre en œuvre pour sensibiliser la population à éviter les conflits, mais elle a également expliqué son mandat de stabilisation. La pacification, d'après ce mandat, est le fruit de la médiation et de la négociation, en temps de conflit.

De la sensibilisation

Pour sa part, le Cireski a fourni aux membres de la société civile pendant la campagne une documentation sur les textes de législation et de droit foncier. Il a relevé quelques causes des conflits qui subsistent dans la plaine de Ruzizi, notamment la mauvaise interprétation de la loi sur le droit foncier et du rôle que doit jouer le chef coutumier dans la gestion de ces conflits fonciers.

Le sujet principal de la campagne, à

savoir la transformation des conflits par la non-violence a permis aux participants de mieux s'outiller pour faire face aux crises répétitives dans la plaine de la Ruzizi, autour principalement de la question de gestion du pouvoir coutumier. A ce propos, il faut rappeler le conflit latent de légitimité et de compétence entre les tribus Bafuliru et Barundi. Cette campagne fut utile pour ces deux communautés qui ont été une fois de plus appelées à enterrer la hache de guerre pour apprendre à vivre ensemble.

La plaine de la Ruzizi est en proie à un conflit inter ethnique lié à la gestion du pouvoir coutumier entre les tribus Bafuliru et Barundi depuis 2011. Ce conflit est apparu à la suite de l'assassinat de Ndagaboye, chef de la communauté Barundi. Le conflit entre les deux communautés demeure en dépit d'un accord de paix signé entre elles en septembre 2012. Notons que le nouveau chef coutumier de la plaine de la Ruzizi se trouve toujours "*en exil*" à Bukavu, ce qui empêche la chefferie de fonctionner en plein régime ■



Des Casques bleus de la MONUSCO en pleine séance de sensibilisation avec des Congolais - Photo MONUSCO

Kasaï Oriental : les communautés Kande et Nzaji enfin réconciliées

Grâce aux efforts de paix et de stabilisation de la MONUSCO, ces deux communautés ont su surmonter les différends qui les séparaient depuis plusieurs décennies. Désormais, elles peuvent vivre ensemble.

Par Marcienne Ngarambe/MONUSCO



Deux activistes du forum de résolution des conflits recueillant des informations auprès des notabilités de la communauté Kandi - Photo MONUSCO/Marcienne Ngarambe

Depuis 2011, le bureau des affaires civiles de la MONUSCO Mbuji Mayi tente de réconcilier les groupements de Kande et Nzaji qui s'affrontent sans cesse : chaque année durant la période de la chasse les deux groupements sont endeuillés suite aux affrontements entre les chasseurs Kande et Nzaji. Ce conflit remonterait aux années d'indépendance du pays et trouverait ses origines dans les

activités de chasse que mènent les deux communautés dans les espaces naturels communs.

Ces affrontements avaient conduit à une spirale de violence et de vengeance qui faisait que les deux communautés ne pouvaient plus vivre ensemble, chacune affirmant être propriétaire de la savane et interdisant à l'autre le droit d'y pratiquer la chasse. Les deux groupements affirment être en

possession- chacun- des documents officiels qui délimitent leur territoire et leur octroient la savane comme propriété. La vérité est que depuis l'époque coloniale, plusieurs jugements ont été prononcés au sujet de ce conflit, mais malheureusement les différentes autorités qui se sont succédées prononçaient les jugements selon qu'elles avaient un penchant pour Nzaji ou pour Kande. Il fut un temps où les femmes qui avaient été prises en mariage dans l'autre communauté étaient obligées d'abandonner leurs foyers car ne se sentant pas en sécurité à cause des tensions entre les deux communautés.

Vers la réconciliation

Le bureau des affaires civiles de la MONUSCO Mbuji Mayi en collaboration avec le Ministère Provincial de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ; épaulé par trois experts locaux en résolution des conflits ont entrepris une série de rencontres dans les deux groupements pour les amener à la réconciliation et à briser cette spirale de vengeance qui s'est installée.

Dénouement de la crise

La tâche était de longue haleine car, aux intérêts personnels des uns et des autres s'ajoutaient des tireurs de ficèles



*Un participant reçoit son certificat à l'issue d'une formation sur la résolution pacifique de conflit -
Photo MONUSCO/Marcienne Ngarambe*

dans l'ombre qui alimentaient le conflit. Il a fallu user de beaucoup de patience et de tact pour convaincre les uns et les autres d'envisager la réconciliation et le partage. L'approche du développement

a été mise en avant en expliquant aux deux communautés que le développement n'est possible que dans un environnement apaisé.

Après un long travail de

persuasion et de diplomatie, les deux communautés ont finalement accepté de se mettre ensemble pour une formation de trois jours sur la résolution pacifique des conflits. Le village de Kalundwe Musokwe à cheval entre les groupements de Kande et de Nzaji a été choisi comme terrain neutre pour accueillir les 17 délégués de chaque groupement en conflit. Pour une fois, des personnes qui ne pouvaient jamais envisager s'asseoir ensemble se sont côtoyées, ont partagé la même nourriture et ont décidé de régler autrement leur conflit.

Engagements pris par les communautés

Devant une grande foule venue assister à la remise des certificats de participation lors d'un atelier de formation, les chefs Kande et Nzaji ont promis solennellement d'être des ambassadeurs de la paix et des artisans de la réconciliation entre leurs deux groupements. Les différentes autorités administratives qui ont elles aussi reçu la formation ont exprimé leur satisfaction de voir Kande et Nzaji se réconcilier. Pour sceller cette réconciliation, un match de football a été organisé entre les deux groupements avec la spécificité que chaque équipe ait en son sein des joueurs appartenant aux deux communautés.

A l'issue de cette formation en gestion pacifique des conflits, un comité de paix et de développement a été mis en place pour pérenniser la paix entre les deux groupements et réfléchir ensemble sur les activités de développement que les deux groupements peuvent mettre en place ■



*Une séance de détente pour couronner le processus de réconciliation des chefs Nzaji et Kande -
Photo MONUSCO/Marcienne Ngarambe*

Kasaï Occidental: la MONUSCO veut aider à mettre un terme aux conflits communautaires

Engagement pris par la MONUSCO à travers sa section des Affaires civiles pour contribuer à l'extinction des foyers de tension suscités par des conflits fonciers et autres crises liées à l'exercice du pouvoir coutumier au sein des communautés.

Par Lansana Dabo/MONUSCO

Les conflits fonciers et crises de légitimité du pouvoir coutumier récurrent au sein des communautés de la province du Kasaï Occidental sont préoccupants. Une lutte fratricide dans le groupement de Kabeya Mayi, territoire de Luebo, à 180 km au Nord-Ouest de Kananga, oppose les chefs coutumiers de Kabeya Mayi et de Bena Nsamba depuis plusieurs années. Les violents affrontements entre les ressortissants des deux tribus ont occasionné la mort du chef de Bena Nsamba, et causé d'importants dégâts matériels, ainsi que le déplacement de nombreux habitants dans les localités voisines.

Pour s'enquérir de cette situation, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avait envoyé dans les zones en conflit une équipe de protection conjointe. L'équipe composée d'agents de la section des Affaires civiles y a rencontré les représentants des communautés et des autorités territoriales. Tous ont été sensibilisés à la réconciliation. Le rôle de la MONUSCO dans la recherche des voies et moyens pour contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat, son appui à la gestion des conflits, et son soutien à la société civile ont été une fois de plus explicités.

De la réconciliation, il en a été



Leurs communautés réconciliées, les femmes des villages de Kankunku et de Kamenga vivent désormais ensemble - Photo MONUSCO/Lansana Dabo

également question dans les démarches menées par la MONUSCO -- en appui aux autorités politico administratives, sécuritaires et de la société civile-- en juin 2012 dans les groupements de Kankunku et de Kamenga, dans le territoire de Dibaya. Un conflit né, en 2008, d'une dispute de gestion collective d'un marché local avait créé une rixe entre ces deux communautés. Ce conflit a fini par être résolu grâce à la signature d'un pacte de non-agression entre les belligérants.

Un triste record ; une résolution pacifique

Selon Anaclet Tshimbalanga, point focal de l'Unité de médiation de la société civile, sur 218 conflits répertoriés dans

la province du Kasaï Occidental en novembre 2012, 69 ont été résolus. Des 149 conflits restants (14 conflits à risque élevé, 23 conflits de niveau moyen et 112 de niveau faible), 127 sont d'origine foncière ou liés au pouvoir coutumier.

L'Unité de médiation de la société civile a aussi organisé des activités avec l'ONG Search for Common Ground, au cours desquelles 15 experts locaux ont été formés dans les différentes entités servant de point de contact pour l'alerte précoce. Dans ses différentes interventions sur le terrain, la MONUSCO appuie l'Unité de médiation de la société civile ainsi que les experts locaux avec des moyens logistiques et financiers conséquents ■

Les femmes de l'Ituri ont appelé à la fin des violences sexuelles

La Journée internationale de la Femme célébrée le 8 mars a offert l'occasion aux femmes du district de l'Ituri d'échanger sur leurs conditions de vie et, comment les améliorer.

Par Maiga Amadou/MONUSCO

Ensemble contre la guerre et les violences à l'égard des femmes et des filles en consolidant la paix et la justice en RDC", tel était le thème national choisi en République démocratique du Congo, que les femmes de l'Ituri ont mis à profit pour appeler au retour de la paix dans l'Est du pays.

Les femmes de l'Ituri, en général, et en particulier celles qui habitent les zones en conflit, ne peuvent plus vaquer librement à leurs occupations. Elles

craignent à longueur de journées les menaces des groupes armés qui opèrent dans ces zones. D'où, leur décision d'organiser des activités de réflexion pour tenter de sortir de la situation qu'elles vivent.

De la réflexion

Parmi les activités, organisées par le Bureau du Genre, de la Famille et de l'Enfant de l'Ituri en collaboration avec les associations féminines du district et

les partenaires internationaux dont la MONUSCO, plusieurs activités ont été organisées dont une conférence-débat et la production d'émissions radios -diffusées sur la situation générale de la femme en Ituri.

Toutes ces activités ont visé d'une part à sensibiliser les autorités locales, les députés provinciaux, les femmes elles-mêmes, les jeunes filles et la population toute entière, et d'autre part à conscientiser les chefs des milices ou groupes armés sur les dangers que les femmes encourent chaque jour dans les zones en conflit.

Pour combattre les violences dont elles sont souvent victimes, les femmes ont fait les recommandations suivantes: la sécurisation totale des populations et de leurs biens dans l'Ituri, le démantèlement des groupes armés et leur désarmement, la fin de l'impunité et le jugement des auteurs des viols.

Rappelons que dans le cadre de la stabilisation et de la protection des civils, la MONUSCO et le Bureau du Genre, de la Famille et de l'Enfant de l'Ituri, en collaboration avec les associations féminines, ont créé dans les différents territoires du district des forums de concertation pour des échanges d'expérience, d'information et d'analyses des niveaux de menace contre les femmes ■



Un groupe de femmes sensibilisées par la MONUSCO aux mécanismes de lutte contre les violences sexuelles - Photo MONUSCO/Maiga Amadou

*“La brigade d'intervention
a pour responsabilité de
neutraliser les groupes armés et
contribuer à réduire la menace
que représentent ces groupes
pour l'autorité de l'Etat et la
sécurité des civils dans l'Est de
la République démocratique du
Congo.”*

Résolution 2098 du 28 mars 2013
du Conseil de sécurité des Nations Unies.



Photo MONUSCO/Marie Frechon

Pour nous contacter :

12, avenue des aviateurs - Kinshasa/Gombe - Tél. : (243) 81 890 7368 - (243) 81 890 6885 - E-mail : tourep@un.org - Site web : www.monusco.org

www.facebook.com/monusco.org - twitter.com/MONUSCO - www.youtube.com/MONUSCO